



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN

PROCES VERBAL

**de la SÉANCE du CONSEIL de la COMMUNAUTE
du jeudi 26 mars 2009**

Complexe Communautaire 3A route de Lucelle 68480 FERRETTE

Sous la Présidence de M. Dominique DIRRIG, Président
Sont présents : 40 membres

Assistent également : Mme Claudine RUETSCH
M. Philippe CHUDANT

Presse : DNA/ALSACE

Le Président ouvre la séance ordinaire à 19 h 30

L'ordre du jour a été arrêté comme suit :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 24 février 2009

2. Charte de développement

2.1 Avancement de l'élaboration de la Charte

3. Finances

- 3.1 Compte Administratif 2008 (budget principal)
- 3.2 Affectation du résultat de l'exercice 2008 (budget principal)
- 3.3 Compte de gestion exercice 2008 (budget principal)
- 3.4 Budget primitif de 2009 (budget principal)
- 3.5 Contributions directes : taux 2009
- 3.6 Avenant n° 02 à la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme
- 3.7 Avenant n° 10 à la convention d'objectifs avec l'AJJA
- 3.8 Programme d'actions pour 2009

4. Service Environnement

- 4.1 Compte Administratif 2008 (budget M4)
- 4.2 Affectation du résultat de l'exercice 2008 (budget M4)
- 4.3 Compte de gestion de l'exercice 2008 (budget M4)
- 4.4 Budget primitif de 2009 (budget M4)
- 4.5 Redevances pour 2009
- 4.6 Plan de communication 2009
- 4.7 Amortissement des immobilisations et des subventions

5. Personnel

5.1 Etat du personnel de la CCJA

6. Divers

6.1 Divers

1. Approbation du Procès Verbal de la séance du 24 février 2009

Le procès-verbal de la séance du Conseil de la Communauté du 24 février 2009 n'a pas fait l'objet d'observations. Il est approuvé à l'unanimité.

Mme Muller Agnès interroge M Sontag sur la question du regroupement des plateformes de déchets verts et sur l'obligation de respecter le découpage proposé par la commission environnement. M Sontag informe que ce schéma de regroupement des plateformes de collecte est un préalable permettant d'engager un dialogue avec les maires des communes de la CCJA. Sur la base de ces échanges et sur le constat des ententes possibles seront alors envisagés de regrouper certains sites.

2. Charte de Développement

2.1 Avancement de l'élaboration de la Charte

Le Président expose.

Les deux prochains bureaux d'avril et mai seront consacrés à la construction de la maquette charte qui sera présentée pour débats et discussions aux délégués lors du Conseil du 19 mai prochain. Ce conseil sera réservé principalement à cette thématique.

3. Finances

M Rucklin, Vice-Président en charge des finances, introduit le débat lié au vote du budget. Il souhaite un débat constructif et pédagogique et souhaite replacer les différents tableaux chiffrés dans un contexte parlant et concret permettant à chacun d'appréhender la situation financière de la CCJA.

Il précise que le budget primitif présenté ce soir a été construit sur les bases d'un maintien des différents taux d'imposition et qu'il inclut l'ensemble des lignes budgétaires discutées lors du Conseil de février dédié aux orientations budgétaires. Enfin, il précise que chaque délégué a été destinataire de feuillets détaillant les projets 2009.

Après avoir explicité ce qu'est un compte administratif et la nécessité de concordance entre le CA et le compte de gestion établi par le percepteur, Monsieur Rucklin détaille les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du Compte Administratif construit par Claudine Ruetsch et communiqué aux délégués sous la forme du tableau ci-dessous.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN

Budget principal (M14)

Section de Fonctionnement	BP 2008 + DM	Réalisé CA 2008
<u>DEPENSES</u>		
011 Charges à caractère général	974 940	853 787,62
012 Charges de personnel	838 000	801 412,04
653 Indemnités Elus	50 000	49 344,39
654 Pertes/créances irrécouvrables	4 000	0,00
657 subventions	106 655	94 737,15
66 Intérêts des emprunts et opérations financières	45 500	43 159,05
67 Charges exceptionnelles	1 000	0,00
022 Dépenses Imprévues	124 775	
DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	2 144 870	1 842 440,25
023 virement à la Section Investissement	353 080	
68 Dotations aux amortissements	64 350	64 326,85
Total dépenses	2 562 300	1 906 767,10
<u>RECETTES</u>		
706 droits d'entrées piscine (public + écoles)	106 000	103 584,40

706 restaurant scolaire	193 000	200 637,40
708 location gymnase	20 000	23 530,00
708 Refacturation des charges de gestion (Service OM)	52 400	49 265,00
70 ert 75 Autres produits divers	5 620	30 142,15
708 revers. OT (frais de personnel - particip. À l'OT)		6 591,79
73 taxe de séjour	18 000	10 740,50
7311 contributions directes (financ. Serv.aff.scolaires)	354 740	353 957,00
7311 contributions directes (services à la population)	193 760	216 146,00
total impôts locaux	548 500	570 103,00
74 DGF	275 000	315 047,00
74 dotation de compensation / ETAT		
7483 Attributions du Fonds DépartementalTP + Compens. Etat	28 010	100 199,00
74833 Etat compensation TP		
74834 Etat compensation taxes foncières		
74 Département (aide sur restauration scolaire)	113 000	119 612,13
74 Département (transport scolaire)	355 000	340 495,74
74 Département (charte)	92 300	53 669,00
74 Subvention CAF (CTL) + guide des loisirs + LEADER	25 000	69 306,50
74 Subvention CAF / MSA/ PMI / Leader (RAM)	31 250	35 577,23
74 Subv. Région (étude /bois)		
74et75 Particip.3 communes (Aff.scol.+charte évèn.écoles)	82 150	85 779,41
6419 Remboursement sur rémunérations du personnel	0	
6419 Etat (CAE) + CPAM	13 650	26 474,21
7788 Indemnités sinistres		
777 quote part subv.investis.transf.au cpte résultat	0	
RECETTES de l'EXERCICE	1 958 880	2 140 754,46
002 Excédent de fonctionnement reporté	603 420	603 417,78
Total Recettes	2 562 300	2 744 172,24
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE		837 405,14
Section d'Investissement	BP 2008 + DM	CA 2008
DEPENSES		
001déficit d'investis. Reporté		
13913 Subv. D'investis. Transf. Cpte résultat	0	
13 opérations d'ordre régul s/subv.	24 500	24 455,72
1641 remb. capital /emprunts	77 000	75 392,24
16 autres emprunt (étude assainiss.)		
274 prêts et avances accordés (entreprises)		
020 dépenses imprévues	115 135	
20 Immobilisations incorporelles	7 200	
204 subvention d'équip.aux communes + CG	7 100	300,00
21 Immobilisations corporelles	186 250	114 010,49
23 Immobilisations en cours	1 454 000	904 824,91
total des investissements	1 654 550	1 019 135,40
28 Amortis. Des immos		
	1 871 185	
Total dépenses		1 118 983,36

RECETTES		
10222 FCTVA	258 100	162 751,25
13 prêt transformé en aide (étude assainiss.)		
13 Subventions Département (trav. Piscine)		
13 subvent. Investissement Département CHARTE	85 400	
13 subventions Investissement téléph, mobile		8 580,00
13 subvention (CG/voirie+DGE/éclairage+Région bois) GYM		
13 subvention chaufferie bois /chaud. gaz /moquette sol.	52 000	19 067,00
13 Raccord. Tout à l'égout (pis+rased+gymnase)	4 500	
13 subventions (hôtel communautaire / maison du tourisme)	538 500	367 534,11
13 Aides enrochement étang / Aménagement abords étang	27 500	23 783,20
13 Aménagement aire de camping cars	4 500	
16 EMPRUNT		
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT + FINANCIERES	970 500	581 715,56
001 Excédent investissement reporté	79 835	79 832,67
1068 Excédent de fonctionnement (affectation du résultat)	378 920	378 917,33
023 vir. Section Investissement	353 080	
13 opérations d'ordre régul s/subv.	24 500	24 455,72
28 Amortis des immos	64 350	64 326,85
Total Recettes	1 871 185	1 129 248,13
SOLDE D'EXECUTION CUMULE EXCEDENT		10 264,77

M Rucklin précise que le service restauration scolaire fonctionne de façon « étanche » par rapport au budget principal et que les dépenses sont contrebalancées par les recettes des familles et la participation du Conseil Général du Haut-Rhin. N'est affecté au fonctionnement de ce service aucun crédit venant du produit fiscal des foyers.

Suite à cette présentation M Rucklin ouvre le débat avec les membres de l'assemblée.

Question de M Clément Libis sur le « déficit » de la piscine intercommunale de Ferrette et les raisons de son augmentation.

Réponse de M le Président. La piscine est une structure vieillissante, qui aujourd'hui ne répond plus aux attentes d'usagers un peu plus exigeants en matière d'équipement et de service qu'il y a trente ans. Ajouter à cela des investissements conduits depuis quelques années pour palier aux nécessaires réfections et une augmentation du coût de l'énergie et on arrive au bilan actuel. A noter, que même si la structure est vieillissante, le travail d'entretien fourni par le personnel de la piscine et les services techniques permet de maintenir cet équipement dans un état correct vu l'âge de la structure.

3.1 Compte Administratif 2008 (budget principal)

M Jean-Pierre RUCKLIN, Vice-Président en charge des finances, présente le compte administratif concernant l'exercice 2008.

Les résultats des différents services ne font pas l'objet de commentaires particuliers.

En section de fonctionnement :

L'excédent cumulé au 31/12/2008 pour l'ensemble des services en section de fonctionnement est de : 837 405,14 €.

En section d'investissement :

Le solde d'exécution cumulé, sans les restes à réaliser, présente un excédent de 10 264,77 €. Ce résultat ne fait pas l'objet de remarques particulières, il est conforme au budget prévisionnel et suit les investissements programmés.

Le reste à réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 375 450 €, pour un reste à réaliser en recettes de 375 450 € engendrant un besoin de financement de 0 €. Le solde d'exécution cumulé au 31/12/2008 avec reste à réaliser présente un excédent de financement de 10 264,77 €.

BILAN :

Le résultat de clôture cumulé au 31/12/2008 (Investissement et Fonctionnement) sans restes à réaliser, donne un excédent de 847 669,61 €.

Le solde d'exécution cumulé au 31/12/2008 (Investissement. et Fonctionnement) avec restes à réaliser, donne un excédent de clôture de 847 699,91 €.

Mis au vote sous la présidence de M Jean-Pierre RUCKLIN, le Président n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif 2008 est approuvé à l'unanimité et toutes les opérations de l'exercice 2008 définitivement closes et les crédits annulés.

3.2 Affectation du résultat de l'exercice 2008 (budget principal)

M Jean-Pierre RUCKLIN expose,

Le Compte Administratif de 2008 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de la Communauté.

VU le résultat cumulé au 31.12.2008 du Compte Administratif 2008 :

Excédent de fonctionnement : **837 405,14 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat cumulé au 31.12.2008 comme suit :

	Budget Principal (M14) Communauté de Communes Du Jura Alsacien
RESULTAT CUMULE au 31.12.2008 excédent de fonctionnement	837 405,14 €
➤ Pour couvrir le besoin de financement de la <u>Section d'Investissement</u> ARTICLE 1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0 €
➤ Report en <u>Section de Fonctionnement</u> ARTICLE 002 EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT REPORTEES	837 405,14 €

3.3 Compte de gestion exercice 2008 (budget principal)

VU le Compte de Gestion 2008 (Budget Principal M14) présenté par le Comptable du Trésor de Ferrette ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

DECIDE D'APPROUVER le Compte de Gestion de 2008 lequel est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

<u>Section</u>	Résultats cumulés A la clôture de L'exercice précédent	Part affectée à L'investissement Exercice 2008	Résultat de L'exercice 2008	Résultat de Clôture de 2008
INVESTISSEMENT	79 832,67 €	0 €	-69 567,90 €	10 264,77 €

FONCTIONNEMENT	982 335,11 €	378 917,33 €	233 987,36 €	837 405,14 €
TOTAL	1 062 167,78 €	378 917,33 €	164 419,46 €	847 669,91 €

3.4 Budget primitif de 2009 (budget principal)

M Rucklin précise que le budget primitif de la CCJA est construit sur les bases définies lors du Conseil du mois de Février relatif aux orientations budgétaires. Il inclut évidemment les résultats présentés au Compte Administratif et applique une politique identique à 2008 en terme de taux de fiscalité local. Ce budget est construit de façon « large » afin de préserver la collectivité de « mauvaises surprises » en cours d'exercice budgétaire.

M Pracht souhaite une information sur le devenir de la Taxe Professionnelle ce qui se traduira inévitablement comme un manque de recette fiscale pour la CCJA. M Rucklin répond que malgré l'effet d'annonce du gouvernement il n'y a pas pour l'instant d'informations précises qui sont parvenues dans les collectivités.

Après présentation du projet de Budget Primitif de 2009 par M Jean-Pierre Rucklin, le Président a mis le Budget Primitif de 2009 aux voix ;

M Cuhe s'interroge sur les missions confiées à l'animatrice jeunesse en cours de recrutement, cela correspond-t-il à un réel besoin vu le volume des activités proposées et y-a-t-il une demande des familles. Il précise également que si, suite à une redéfinition des emplois du temps collègue, les cours du samedi matin sont transférés au mercredi matin il sera nécessaire pour le service jeunesse d'en tenir compte dans la proposition de ses activités.

M le Président défend ce choix fait de pourvoir à ce poste par un animateur du fait de la non permanence de personnel stable au sein de l'association et par la volonté que le service jeunesse « monte en puissance » avec un programme d'animation plus complet sur l'ensemble de l'année.

M Cuhe exprime la même interrogation relative à la création du poste de chargé d'accueil au sein de la maison communautaire. M le Président le rassure en précisant que ces postes sont dans un premier contractuel (deux fois trois mois) afin de permettre d'en mesurer l'efficacité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

A ADOPTÉ et voté le Budget Primitif de 2009 au niveau du chapitre en Section de Fonctionnement et en Section d'Investissement et s'équilibre comme suit :

Balance générale	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 113 500 €	3 113 500 €
Opérations de l'exercice 002 excédent fonction. reporté	3 113 500 €	2 276 095 € 837 405 €
Section d'investissement	1 701 000 €	1 701 000 €
Opérations de l'exercice 001 excédent d'investissement reporté 1068 affectation du résultat Restes à réaliser (crédits de report)	1 325 550 € 375 450 €	1 315 285 € 10 265 € 375 450 €
total des 2 sections	4 814 500 €	4 814 500 €

3.5 Contributions directes : taux 2009

Sur proposition du Président de ne pas augmenter les taux des quatre taxes ;

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté, à l'unanimité

DECIDE de ne pas majorer les taux et reconduit les taux des quatre taxes

<u>Taxes</u>	<u>bases imposition prévisionnelles</u>	<u>taux</u>	<u>produit attendu</u>
▪ Taxe d'habitation	9 519 000 €	2,11 %	200 851 €
▪ Taxe foncière (BATI)	6 941 000 €	2,24 %	155 478 €
▪ Taxe foncière (NON BATI)	638 000 €	13,92 %	88 810 €
▪ Taxe professionnelle	8 131 000 €	1,85 %	150 424 €

Le produit attendu pour 2009 est de 595 563 €

3.6 Avenant n° 02 à la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme

La convention signée en 2007 entre l'Office de Tourisme de Ferrette et les Communautés de Communes du Jura Alsacien, de la Vallée de la Largue, du Canton d'Hirsingue et de l'Ill et du Gersbach a posé les bases d'un partenariat supra-communautaire pour conduire une politique commune en matière de tourisme sur ces quatre territoires. L'année 2007 a vu la question du Tourisme largement abordée sur l'ensemble du territoire Sundgau par l'expertise touristique conduite par le Conseil Général. Cette expertise a permis la création d'un poste d'agent de développement spécialisé tourisme et jeté les bases d'un contrat thématique touristique entre le Conseil Général et les acteurs institutionnels, professionnels et associatifs. L'emménagement à venir au sein des nouveaux locaux de la Maison du Tourisme symbolise ces nouveaux partenariats.

VU la convention d'objectifs du 4 avril 2007 signée entre la Communauté de Communes du Jura Alsacien et l'Office de Tourisme ;

VU la délibération N° 1 029 adoptant le principe de financement de l'Office de Tourisme par les quatre EPCI signataires de la convention ;

VU le budget prévisionnel de l'Office de Tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer avec l'Office de Tourisme représenté par son Président M François COHENDET l'avenant N° 2 à la convention d'objectifs

3.7 Avenant n° 10 à la convention d'objectifs avec l'AJJA

Le soutien de la CCJA aux actions portées par l'Association Jeunesse du Jura Alsacien est récurrent d'année en année et témoigne de l'attachement de la collectivité à soutenir un programme d'animations à destination des jeunes enfants et adolescents.

VU la convention d'objectifs du 26 novembre 2002 signée entre la Communauté de Communes du Jura Alsacien et l'Association Jeunesse du Jura Alsacien (AJJA) ;

AYANT pris connaissance de l'avenant n° 10 à la convention d'objectifs fixant le montant de la subvention de fonctionnement pour l'année 2009 :

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer avec l'AJJA l'avenant N° 10 à la convention d'objectifs

DECIDE D'INSCRIRE un crédit de 36 600 € au bénéfice de l'AJJA - compte 6574 Subventions de fonctionnement aux associations au Budget Principal de l'exercice 2009.

3.8 Programme d'actions pour 2009

Après avoir pris connaissance et ayant entendu les explications du Président quant au programme d'actions 2009 Charte et Hors Charte :

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

APPROUVE les programmes d'actions CHARTE et HORS CHARTE pour l'exercice 2009

CHARGE le Président de demander les participations concernant les postes d'agent de développement et l'étude « construction d'une nouvelle charte » en vue d'obtenir les aides du Département du Haut-Rhin.

DECIDE d'inscrire les crédits pour les actions de l'année 2009 au Budget Principal de la Communauté et au Budget Service Ordures Ménagères.

Les documents de synthèse des programmes d'actions Charte et Hors Charte sont annexés à la présente délibération.

ACCEPTE les aides du Département du Haut-Rhin au titre de la Charte de Développement Local et toutes les autres aides (Etat, Région, Département, CAF, ADMD, ...) entrant dans le cadre de ces programmes.

MICRO CRECHE :

Le Président expose,

Le Plan Petite Enfance présenté par le Gouvernement en novembre 2006 a initié une nouvelle formule d'accueil dite "micro-crèches".

Il s'agit de structures d'accueil collectif de jeunes enfants dont les conditions de fonctionnement sont assouplies par rapport au fonctionnement des structures d'accueil collectif de capacité supérieure.

Elles peuvent apporter une réponse adaptée :

- à des besoins spécifiques, dans des zones dépourvues en mode d'accueil collectif notamment en milieu rural,
- à des besoins atypiques,
- à une recherche de solutions d'accueil pour les 0-3 ans répondant aux nécessités d'équilibre financier des collectivités.

Il s'agit également de :

Répondre de façon qualitative aux besoins d'accueil et de développement des jeunes enfants, exprimés par les familles, notamment vivant en milieu rural en privilégiant un accueil de proximité, de fonctionnement « familial ».

Pour la Communauté de Communes du Jura Alsacien, il s'agit de l'opportunité de se doter d'un service d'accueil pour la petite enfance de façon mesurée et en-dehors d'un schéma classique d'une structure importante de type multi-accueil.

Envisager un maillage du territoire par une implantation de structures à même d'assurer les besoins des familles sans pour autant engendrer des déplacements importants, en cherchant des implantations à côté de groupes scolaires afin de favoriser les échanges et d'optimiser les fonctionnements.

De répondre à une demande récurrente des familles qui ne trouvent pas sur le territoire du Jura Alsacien des réponses à leurs besoins de garde hors de la solidarité familiale ou de la possibilité de bénéficier des services d'une gardienne agréée.

AIRES CAMPING-CAR :

Le Président expose :

La clientèle des camping-caristes n'a cessé d'augmenter ces dernières années. De nombreuses collectivités locales ont pris peu à peu conscience de l'intérêt économique que représente ce type de clientèle. Les mentalités ont changé et la venue de camping-caristes n'est plus perçue comme une contrainte qui force à aménager une aire adaptée mais comme un atout économique pour le tourisme local. Les camping-caristes forment une clientèle ayant un fort pouvoir d'achat, mobile, pouvant sortir des sentiers battus et donc idéalement se rapprocher de zones touristiques plus confidentielles, éloignées des grandes infrastructures d'accueil. Le Jura Alsacien de part son caractère paysager, patrimonial est un territoire qui s'inscrit pleinement dans cette logique d'accueil. Preuve en est l'augmentation d'années en années des camping-caristes qui sillonnent notre territoire sans pour autant trouver une aire d'accueil spécifique répondant à leurs besoins.

Objectifs :

Répondre de façon qualitative aux besoins d'accueil des camping-caristes en évitant le développement de stationnements « sauvages »

Favoriser l'accueil d'une clientèle touristique à même de contribuer à l'économie locale

Ajouter une solution d'accueil au panel offert par les gîtes, hôtels, campings.....

M Antony, Maire de Ligsdorf, s'interroge sur l'emplacement retenu à côté du centre Don Bosco sur le ban de la commune de Ferrette. M le maire de Bendorf précise également que la maquette d'aménagement réalisée par le bureau entraîne une confusion. Il semble que l'aire de camping car soit implantée en partie sur le ban de la commune de Bendorf.

Le choix de l'implantation à proximité du centre de Don Bosco a été déterminé par la proximité de réseau (eau potable + assainissement + électricité), le caractère paysager du site et sa proximité avec le centre de Ferrette.

M Scherrer précise que les sites retenus répondent aux besoins de couvrir le territoire de la CCJA afin de répondre à une demande récurrente des usagers de ce type de loisirs et en premier lieu sur la commune d'Oltingue où il autorise, depuis quelques années, des camping-caristes à utiliser le parking situé derrière l'église dans le meilleur des cas et parfois à devoir faire face à des installations « plus sauvages ».

M Cuche précise qu'il en est de même pour la commune de Ferrette et donc qu'il est temps de répondre à cette demande récurrente et croissante.

M le Président abonde en ce sens en précisant que concernant le site de Ferrette, le projet inclus le recours à un géomètre afin de vérifier l'appartenance du foncier, un bornage et un PV contradictoire entre les maires des communes de Bendorf et Ferrette. Il est évidemment hors de question d'implanter une aire de service pour camping-caristes sans l'aval du maire de la commune concernée.

Après échanges et après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

APPROUVE le projet de réalisation d'aires d'accueil pour camping-caristes sur le territoire de la CCJA.

DIT que dans ce cadre les deux aires envisagées se situent pour une part sur le ban de la commune de Ferrette (à côté du site de Don Bosco) et pour une autre part sur le ban de la commune d'Oltingue (derrière l'église).

CHARGE le Président de solliciter toutes les aides possibles pour ce projet, notamment les aides mobilisables auprès du Conseil Général du Haut-Rhin et du Pays du Sundgau via le programme Leader.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives et prendre toutes les dispositions nécessaires concourant à la mise en place de ce projet.

MISE EN PLACE D'UNE PATAUGEOIRE :

La Piscine Intercommunale de Ferrette fait partie de ces équipements financés par l'Etat à la fin des années soixante-dix dans le cadre d'un programme national baptisé « Mille Piscines ».

Il s'agissait de permettre la construction d'équipements à l'infrastructure simple permettant d'être installés uniformément sur le territoire national. Ces équipements sont aujourd'hui en fin de vie et nécessitent de la part des collectivités la réalisation d'investissements en vue de leur conservation ou de leur amélioration. De nombreuses collectivités dans le Haut-Rhin ont aujourd'hui totalement repensé leurs équipements nautiques et proposé des infrastructures totalement réhabilitées et modifiées. Cette réflexion sera engagée par la CCJA dans le cadre d'un programme pluriannuel portant sur l'aménagement global de ce site communautaire largement plébiscité au fil des années par les habitants. Cependant, la réalisation d'un tel projet porte à cinq années minimum sa concrétisation et nécessite, par conséquent, de gérer et améliorer l'existant. Aussi, les maîtres nageurs proposent l'installation d'une pataugeoire intérieure afin de répondre aux besoins des très jeunes publics de façon ludique et sécurisée, permettant ainsi d'améliorer l'attractivité de la piscine.

Objectifs:

Répondre aux besoins d'accueil des très jeunes publics

Améliorer l'attractivité de la piscine intercommunale

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

APPROUVE le projet de réalisation d'une pataugeoire à la piscine intercommunale de Ferrette.

CHARGE le Président de solliciter toutes les aides possibles pour ce projet.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives et prendre toutes les dispositions nécessaires concourant à la mise en place de ce projet.

INAUGURATION MAISON COMMUNAUTAIRE :

Le Président expose :

L'emménagement au sein des nouveaux locaux de la CCJA au 3A route de Lucelle à Ferrette dans le nouveau bâtiment de la Communauté de Communes implique d'organiser une journée d'inauguration. La volonté est d'une part d'officialiser auprès des partenaires institutionnels et de la population ce bâtiment amené à s'inscrire durablement dans le paysage local et surtout de permettre aux habitants de la CCJA de se l'approprier. Il a été retenu le principe d'organiser une journée porte ouverte afin de permettre ce jour-là de mettre à l'honneur les 24 communes de la Communauté et les associations locales.

Le bâtiment sera ouvert au public à partir de 10 heures le matin jusqu'à 18 heures, des stands seront installés sur le pourtour de l'étang, une restauration sera proposée, enfin une scène ouverte permettra aux associations locales (sports, cultures, musiques) de présenter leur travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'inauguration du Complexe Communautaire du 17 mai 2009.

ACCEPTE l'inscription d'un crédit de 10 000 € TTC pour couvrir le besoin de financement de cette journée, compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives, financières et prendre toutes les dispositions nécessaires concourant à la mise en place de ce projet.

4. Service Environnement

4.1 Compte Administratif 2008 (budget M4)

M Sontag André, Vice-Président en charge du service environnement présente le compte administratif concernant l'exercice budgétaire Ordures Ménagères 2008.

En section de fonctionnement :

L'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2008 est de 60 357,78 €

Le résultat de clôture cumulé au 31/12/2008 est de 351 440,93 €.

En section d'investissement :

Le solde d'exécution, sans les restes à réaliser, présente un excédent de 13 140,50 €.

Le solde d'exécution cumulé présente un excédent de 922,84 €

Ce résultat ne fait pas l'objet de remarques particulières, il est conforme au budget prévisionnel et suit les investissements programmés.

Le reste à réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 39 600 € pour un reste à réaliser en recette de 38 970 € engendrant un besoin de financement de 630 €.

Le solde d'exécution cumulé avec restes à réaliser présente un excédent de 292,84 €.

Résultat de clôture au 31/12/2008 section d'Investissement + section de Fonctionnement

Le résultat de clôture cumulé (Investissement et Fonctionnement) sans restes à réaliser, donne un excédent de 352 363,77 €.

Le résultat de clôture cumulé (Investissement et Fonctionnement) avec restes à réaliser, donne un excédent de clôture de 351 733,77 €

Mis au vote sous la présidence de M André Sontag, le Président n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif de 2008 est approuvé à l'unanimité et toutes les opérations de l'exercice 2008 définitivement closes et les crédits annulés.

4.2 Affectation du résultat de l'exercice 2008 (budget M4)

Le Compte Administratif de 2008 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de la Communauté.

VU le résultat cumulé au 31.12.2008 du Compte Administratif 2008 :

Excédent d'exploitation **351 440,93 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

DECIDE D'AFFECTER le résultat cumulé au 31.12.2008 comme suit :

	Budget S.O.M (M4) Communauté de Communes
RESULTAT CUMULE au 31.12.2008 excédent d'exploitation	351 440,93 €
➤ Pour couvrir le besoin de financement de la Section d'Investissement	0
➤ Report en Section d' EXPLOITATION ARTICLE 002 EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	351 440,93 €

4.3 Compte de gestion de l'exercice 2008 (budget M4)

VU le Compte de Gestion 2008 (Budget Service Ordures Ménagères M4) présenté par le Comptable du Trésor de Ferrette ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

DECIDE D'APPROUVER le Compte de Gestion de 2008 lequel est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Section	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement exercice 2008	Résultat de l'exercice 2008	Résultat de clôture de 2008
INVESTISSEMENT	-12 217,66 €	0 €	13 140,50 €	922,84 €
FONCTIONNEMENT	291 083,15 €	0 €	60 357,78 €	351 440,93 €
TOTAL	278 865,49 €	0 €	73 498,28 €	352 363,77 €

4.4 Budget primitif de 2009 (budget M4)

Après présentation du projet de Budget Primitif de 2009, le Président a mis le Budget Primitif M4 2009 aux voix ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

A ADOPTÉ et voté à l'unanimité le Budget Primitif M4 2009 au niveau du chapitre en Section d'Exploitation et en Section d'Investissement et s'équilibre comme suit :

Balance générale	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	1 081 295,00 €	1 081 295,00 €
Opérations de l'exercice	1 081 295,00 €	729 850,00 €
002 excédent fonction. reporté		351 445,00 €
Section d'investissement	104 558,00 €	104 558,00 €
Opérations de l'exercice	64 958,00 €	64 665,00 €
001 Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté		923,00 €
Restes à réaliser (crédits de report)	39 600,00 €	38 970,00 €
total des 2 sections	1 185 853,00 €	1 185 853,00 €

4.5 Redevances pour 2009

M Sontag expose :

La Communauté de Communes a la compétence « déchets » et a choisi d'appliquer la redevance lors de sa création ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté à l'unanimité

ARRETE le montant des redevances ordures ménagères pour l'année 2009 comme suit :

- Redevance annuelle par personne 59,00 €
- Redevance annuelle pour étudiant 29,50 €
- Redevance annuelle pour grand foyer (6 personnes et plus) 354,00 €

- Redevance annuelle pour résidence secondaire 118,00 €

- Redevance pour les professionnels (forfaits annuels selon volumes estimés) :

Forfaits	Volume collecté par semaine	Montant de la redevance	catégories
1	Jusqu'à 100 litres	53 €	Professions libérale, bureautique, Petits agriculteurs (exploitations familiales), artisans, gîtes, chambres d'hôtes
2		106 €	Exploitations agricoles (Gaec)
3	De 101 à 300 litres	211 €	Commerçants, petits restaurateurs
4	De 301 à 700 litres	528 €	Hôtels restaurants, restaurants moyens Entreprises de + de 10 salariés
5	De 701 à 900 litres	740 €	Producteurs moyens
6	A partir de 901 litres	725 € +1,12 € par litre supplémentaire	Gros producteurs

4.6 Plan de communication 2009

M Sontag expose :

Vu le Contrat Programme de Durée signé avec Eco-Emballages pour une durée de 6 ans avec effet au 1^{er} janvier 2006, permettant notamment à la Communauté de Communes de bénéficier d'aides à la communication ;

Par délibération n° 911 du 19/12/2005, la Communauté de Communes du Jura Alsacien a opté pour la procédure simplifiée quant au soutien à la Communication ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de transmettre à Eco-Emballages la délibération portant acceptation des lignes budgétaires inscrites par la Communauté pour le plan de communication ;

Après s'être fait présenter le plan de communication pour l'année 2009 (guide de tri 2009, spécial OM, Communication vers les communes et les habitants, actions pédagogiques, relations avec les prestataires, rapport annuel) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

D'INSCRIRE un crédit de 13 000 € aux comptes 6236 Catalogues et imprimés et 6238 : publicité, publication, relations publiques, divers au Budget Service Ordures Ménagères de l'exercice 2009 pour le Plan de Communication 2009.

CHARGE le Président de signer toutes les pièces administratives et financières et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne réalisation du plan de communication 2009.

4.7 Amortissement des immobilisations et des subventions

Le Président expose :

Il est nécessaire de fixer les modalités d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipements versées et reçues pour le Budget Principal M14 et pour le budget Ordures Ménagères M4.

Ayant entendu les explications du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté à l'unanimité

DECIDE DE FIXER les méthodes d'amortissement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (M14)

- L'amortissement des subventions d'équipements versées

Les subventions d'équipements versées à des organismes publics ou des personnes de droit privé sont inscrites en section d'investissement « compte 204 » et sont soumises à l'obligation de les amortir.

La méthode :

- amortissement sur 1 an pour les subventions versées d'un montant inférieur ou égal à 1 524.50 €
- amortissement sur 5 ans si le montant est supérieur à 1 524.50 €

- L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

La méthode :

- amortissement sur 1 an pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables d'un montant inférieur ou égal à 1 524.50 €
- amortissement sur 5 ans pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables si le montant du bien est supérieur à 1 524.50 €

- L'amortissement des subventions d'équipements reçues

Les subventions d'équipement qui financent soit un équipement déterminé soit un ensemble d'équipements s'imputent au compte 131 (qui financent les biens amortissables) et 132 (qui financent les biens non amortissables).

La méthode :

- l'amortissement de la subvention (imputée au compte 131) s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation correspondante.
- pas d'amortissement pour les subventions d'équipement imputées au compte 132.

BUDGET ORDURES MENAGERES (M4)

- L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles

La méthode :

- amortissement sur 1 an pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables d'un montant jusqu'à 1 524.50 €
- amortissement sur 5 ans pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables d'un montant de 1 524.51 € à 25 000 €
- amortissement sur 10 ans pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables d'un montant de 25 001 € à 100 000 €
- amortissement sur 15 ans pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables d'un montant au-delà de 100 001 €

- L'amortissement des subventions d'équipements reçues

Les subventions d'équipements qui financent soit un équipement déterminé soit un ensemble d'équipements s'imputent au compte 131 (qui financent les biens amortissables).

La méthode :

- l'amortissement de la subvention (imputée au compte 131) s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation correspondante.

Cette délibération remplace et annule les délibérations n° 3 du 14.01.1997 et n° 1 158 du 21.02.2008

5. Personnel

5.1 Etat du personnel de la CCJA

Le Président expose :

La gestion quotidienne de l'ensemble des services de la CCJA impose le recours à des personnels parfois de façon inopinée afin d'assurer la bonne exécution des services. Sont principalement concernés par ces besoins occasionnels le service jeunesse de la Communauté ainsi que les services administratifs et tourisme de la Communauté. Le Président propose au Conseil de Communauté l'ouverture de postes pour répondre à ces besoins occasionnels à compter du 1^{er} mai 2009.

Ayant entendu les explications,

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté, à l'unanimité

APPROUVE :

l'ouverture d'un poste à compter du 1^{er} mai 2009 pour besoins occasionnels d'un adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour répondre aux besoins occasionnels du service jeunesse de la Communauté.

l'ouverture d'un poste à compter du 1^{er} mai 2009 pour besoins occasionnels d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe pour répondre aux besoins occasionnels des services administratif et tourisme de la Communauté.

DECIDE DE DONNER DELEGATION au Président pour le recrutement (la durée du contrat ne pouvant être supérieure à trois mois renouvelable une fois). Le temps de travail pourra être à temps non complet et ne pourra excéder un temps complet.

DECIDE DE FIXER la rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle de rémunération 3.

DE PRENDRE EN CHARGE les frais de déplacements

D'INSCRIRE les crédits annuels au Budget Principal de la Communauté.

6. Divers

6.1 Divers

M le Président fait lecture des résultats des délibérations transmises à la CCJA par les 14 communes faisant partie du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Plan d'Eau de Courtavon. En effet, il avait été demandé aux communes de se prononcer sur leur volonté de transférer à la CCJA cet équipement ou de continué à en assurer la gestion via le syndicat.

Une majorité de communes s'est prononcée pour la continuité de la gestion syndicale. Le président informe qu'un courrier sera adressé à l'ensemble des communes de la CCJA, du Syndicat et également à la commune de Mooslargue afin de confirmer ce choix des communes membres. Cela solde un dossier de quatre années pour la CCJA, dossier portant sur la question du transfert de cet équipement de loisirs à la Communauté de Communes.

Commune	Pour transfert CCJA		Contre transfert CCJA		TOTAL Hbts
		nbr d'hbts		nbr d'hbts	
BENDORF			1	232	
COURTAVON			1	367	
DURLINSDORF			1	492	
FERRETTE	1	1 084			
KOESTLACH	1	498			
LEVONCOURT			1	247	
LIEBSDORF	1	329			
LIGSDORF			1	340	
LUCELLE			1	42	
MOOSLARGUE	1	381			
MOERNACH			1	551	
OBERLARG			1	153	
VIEUX- FERRETTE	1	583			
WINKEL			1	389	
TOTAL	5	2 875	9	2 813	5 688

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 h 00 en remerciant les membres du Conseil de leur présence.

Délégués présents : 38
Délégués absents : 05 dont : 02 excusés
Délégués ayant donné procuration : 06